



**Présentation Brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles,**

**Destinée à l'information des citoyens**

**En application de l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

## **RESULTATS EXERCICE 2022**

### **Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement du Budget Principal de la Ville :**

Les principales charges de fonctionnement sont les suivantes :

<b>Principaux postes</b>	<b>Montant en € Compte administratif 2022</b>
Charges de personnel	14 628 824,74
Charges à caractère général	4 288 232,92
Autres charges de gestion courante (subventions aux associations, indemnités des élus, contingent au SDIS...)	3 227 305,97
PFIC	278 491,00
Charges financières	73 072,06
Charges exceptionnelles	259 111,96

Les principales ressources de fonctionnement sont les suivantes :

<b>Principaux postes</b>	<b>Montant en € Compte administratif 2022</b>
Impôts et taxes (hors fiscalité locale)	10 455 218,28
Fiscalité locale	10 103 878,00
Dotations et participations (CAF comprise)	4 227 502,28
Produits des services	1 250 559,99
Autres produits de gestion courante	801 227,34

Les principales charges d'investissement sont les suivantes :

Principaux postes	Montant en € Compte administratif 2022
Dépenses d'équipement directes	5 081 210,10
Subventions d'équipements versées	361 111,04
Emprunts et dettes assimilées	605 840,46
Autres immobilisations financières	100 000,00

Les principales ressources d'investissement sont les suivantes :

Principaux postes	Montant en € Compte administratif 2022
Dotations, fonds et réserves	3 760 604,28
Subventions d'investissement	402 204,39
Produit des nouveaux emprunts	2 000 000,00

### Montant du budget consolidé et des budgets annexes :

Section	Compte administratif 2022
<b>INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses	<b>6 784 678,39</b>
Budget Principal	<b>6 756 995,22</b>
Budget annexe Cuisine Centrale	<b>27 683,17</b>
Recettes	<b>8 232 851,76</b>
Budget Principal	<b>8 219 503,37</b>
Budget annexe Cuisine Centrale	<b>13 348,39</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses	<b>25 146 217,82</b>
Budget Principal	<b>24 325 816,31</b>
Budget annexe Cuisine Centrale	<b>820 401,51</b>
Recettes	<b>28 351 416,82</b>
Budget Principal	<b>27 530 997,79</b>
Budget annexe Cuisine Centrale	<b>820 419,03</b>
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>	<b>31 930 896,21</b>
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	<b>36 584 268,58</b>

## Crédits d'investissement et de fonctionnement pluriannuels :

Les opérations pluriannuelles qui font l'objet d'Autorisations d'Engagement sont les suivantes pour la section de fonctionnement au moment du vote des comptes administratifs 2022 :

INTITULE DE L'AUTORISATION	MONTANT DE L'AUTORISATION	DONT CREDITS DE PAIEMENT 2023	EXERCICES CONCERNES
FOURNITURE DE GAZ NATUREL	1 070 265,65 €	50 000,00 €	2018-2023
FOURNITURE D'ELECTRICITE	1 150 030,59 €	20 000,00 €	2019-2023
EXPLOITATION ET MAINTENANCE DES INSTALLATIONS THERMIQUES	384 975,70 €	77 531,09 €	2021-2026
ASSURANCES	652 563,32 €	169 518,74 €	2022-2025
CARBURANT 2022/2023	54 000,00 €	11 811,44 €	2022-2023
FOURNITURES SCOLAIRES 2022/2023	55 411,67 €	17 750,00 €	2022-2023
LOCATION ET MAINTENANCE DE PANNEAUX D'INFORMATION	140 797,44 €	23 466,24 €	2022-2028
PROGRAMMATION CULTURELLE DU POLE 2022/2023	85 534,96 €	70 090,00 €	2022-2023
FOURNITURE DE GAZ NATUREL 2023/2025	2 670 000,00 €	950 000,00 €	2023-2025
FOURNITURE D'ELECTRICITE 2023/2025	3 200 000,00 €	1 230 000,00 €	2023-2025
	<b>9 463 579,33 €</b>	<b>2 620 167,51 €</b>	

En 2023, les crédits de paiement prévus sur les autorisations de programme en investissement sont les suivantes au moment du vote des comptes administratifs 2022 :

INTITULE DE L'AUTORISATION	MONTANT DE L'AUTORISATION	DONT CREDITS DE PAIEMENT 2023	EXERCICES CONCERNES
PONT DES ARMENIERS	200 000,00 €		2020-2025
PETITS TRAVAUX D'INVESTISSEMENT SUR LES BATIMENTS COMMUNAUX 2021/2022	900 000,00 €	98 229,83 €	2021-2023
POLE PETITE ENFANCE	7 140 000,00 €	3 000 000,00 €	2021-2024
AMENAGEMENTS PAYSAGERS	106 040,40 €	54 596,40 €	2022-2023
DEMOLITION ET PETIT DESAMIANTAGE BATIMENTS COMMUNAUX	360 000,00 €	90 000,00 €	2022-2025
AVANCE DE TRESORERIE A LA SPL OPERATION AMENAGEMENT DU STADE CHEVALIER	600 000,00 €	500 000,00 €	2022-2023
DESAMIANTAGE GARDIENNAGE ET DEMOLITION L1 L2 ET L3 DES GRIFFONS	453 409,58 €	308 317,98 €	2022-2023
REVISION GENERALE DU PLU	71 000,00 €	63 500,00 €	2023-2024
TRAVAUX NECESSAIRES SUR LES STRUCTURES COMMUNALES	780 000,00 €	390 000,00 €	2023-2024
	<b>10 610 449,98 €</b>	<b>4 504 644,21 €</b>	

## Niveau des soldes d'épargne en k€ :

CHAINE DU FINANCEMENT EN K€	RETROSPECTIVE			
	2018	2019	2020	2021
EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)	3 239	2 739	3 394	3 929
EPARGNE DE GESTION (EG)	3 277	2 566	3 256	3 884
EPARGNE BRUTE (EB)	3 165	2 468	3 165	3 797
EPARGNE NETTE (EN)	2 641	1 965	2 719	3 202

## Niveau d'endettement de la collectivité :

Au 31/12/22, l'encours de la dette s'élève à 6,2 M€. En 2022, la ville a eu recours à l'emprunt pour financer ses dépenses d'investissement sur son budget principal pour un montant de 2 millions d'euros.

Ainsi, le financement des opérations d'investissement est assuré tout en laissant le niveau d'endettement de la ville à un niveau peu élevé.

	Réalisé				
	2018	2019	2020	2021	2022
Annuité de la dette en K €	635	600	537	682	682

## Capacité de désendettement de la collectivité :

Le ratio encours/épargne brute évalue le degré d'endettement de la commune. Ce ratio théorique permet de savoir que si la commune consacre la totalité de son épargne brute pour rembourser le capital de sa dette, il lui faut 1,3 années pour se désendetter totalement en 2021 (pour information, le seuil d'alerte est atteint lorsque le ratio égale ou dépasse les 8 années).

en millions d'euros	Réalisé			
	2018	2019	2020	2021
Encours	3,4	3,9	5,4	4,8
Epargne Brute	3,2	2,5	3,2	3,7
<b>Encours / Epargne Brute</b>	<b>1,1</b>	<b>1,6</b>	<b>1,7</b>	<b>1,3</b>

## Niveau des taux d'imposition :

Ci-dessous, tableau présentant la situation de la ville en matière de taux par rapport aux villes de même strate démographique :

	Taux Ville de Sorgues 2023	Taux moyen de la strate 2021 (Source : les comptes individuels des collectivités du Ministère de l'Action et des Comptes Publics)
Taxe sur le Foncier Bâti	36,96%	40,05%
Taxe sur le Foncier Non Bâti	49,36%	53,26%
Taxe d'habitation sur les Résidences secondaires	16,16%	17,49%

## Principaux ratios :

Ratios	Compte administratif
2022	
Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 193,64
Recettes réelles de fonctionnement / population	1 439,56
Dépenses d'équipement brut / population	268,73
Encours de dette / population	326,61
DGF / population	79,96
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	64,38%
Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	85,13%
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	18,67%
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	22,69%
Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement	16,96%

La population est la population INSEE figurant sur la fiche individuelle DGF de 2021 soit 19 035.

## Effectifs de la collectivité et charges de personnel :

1° Structures des effectifs et évolution prévisionnelle de la structure des effectifs :

Effectifs titulaires et stagiaires sur 2018/2019/2020/2021/2022 :

	Au 31/12/2018		Au 31/12/2019		Au 31/12/2020		Au 31/12/2021		ESTIME AU 31/12/2022	
		En ETP		En ETP		En ETP		En ETP		En ETP
A	15	15,00	24	24,00	22	22,00	22	21,70	25	24,35
B	64	62,45	56	54,45	56	54,65	52	50,90	62	60,65
C	246	238,09	246	237,88	248	241,68	250	242,38	229	222,42
<b>Total</b>	<b>326</b>	<b>315,54</b>	<b>326</b>	<b>316,33</b>	<b>326</b>	<b>318,33</b>	<b>324</b>	<b>314,98</b>	<b>315</b>	<b>307,01</b>

En ETP : en équivalent temps plein

A cet effectif il convient de rajouter environ une 50ème d'agents contractuels en CDD pour remplacements d'agents absents ou pour surcroûts d'activités.

L'évolution structurelle des effectifs : on peut déjà constater depuis 5 ans que le pyramidage catégoriel de la collectivité se stabilise avec une évolution due au reclassement de certains grades en catégories A et B (exemple auxiliaire de puériculture et éducatrice de jeunes enfants....)

Au plan national, la répartition moyenne est la suivante (cf emploi public % 2021) :

A 8 %, B 12 % et C 75 %.

Sur la ville la répartition au 31/12/2022 :

A 7,91 %, B 19,62 %, C 72,46 %.

#### Objectifs 2023,

- Préserver cette répartition catégorielle.
- Maintenir un effectif renforcé de police municipale. Depuis 2015, l'effectif des policiers municipaux est passé de 22 à 28 agents +1 agent en cours de recrutement.
- Maintenir un service lié aux rythmes scolaires et un effectif auprès des enfants (multi accueil et ATSEM).
- Maintenir une offre importante notamment dans le domaine culturel, de proximité (Maison France Service) et de restauration auprès des populations de la ville.
- Mener une réflexion permanente sur les remplacements non systématiques après un départ en retraite ou une mutation (d'où la diminution des effectifs (- 7,56 postes de titulaires).
- Accroître la polyvalence afin d'assurer le service public en limitant les remplacements et les renforts.

#### 2° Dépenses de personnel :

Traitements estimés de l'année 2022 :

	Réalisées et estimées 2022
Traitement de base	8 000 000
Nbi	110 000
Heures supplémentaires	400 000
sft	80 000
Primes et indemnités	2 170 000
Charges patronales	3 900 000
Avantages en nature	40 000

#### Prévisionnel 2023 :

Pour 2023 au chapitre 012 est prévu : 14 961 000 € (soit environ plus 256 000 €)

Cette augmentation prévue correspond notamment à la revalorisation du point d'indice (+3,5 % au 1/07/2022) de rémunération et de la poursuite de la réflexion sur les remplacements non systématiques après un départ en retraite ou en mutation.

#### 3 ° Durée effective du travail

Un nouveau protocole sur l'aménagement et la réduction du temps de travail (août 2021) a fixé le temps de travail à la ville de Sorgues conformément à la réglementation à 1607 heures.

Nombre de jours annuels	365
Repos hebdomadaires (jours)	104
Jours fériés (base)	8
Total repos	112
Reste	253
Droit au congé (jours)	25
Reste jours de travail effectif	228

Heures effectives	1596 h arrondi à 1600h
+ journée de solidarité	7h
Total en heures	1607h

En accord avec les membres du comité technique et du conseil municipal, l'horaire (hors annualisation) est établi sur une base de 37h par semaine pour un temps complet, avec un droit de 12 jours de RTT.